

### Crise du prix des carburants - La prime grands rouleurs est élargie

**Le gouvernement vient d'annoncer que la prime "grands rouleurs" pour les travailleurs était élargie au-delà de plus modestes sur le dernier trimestre 2026. Certains salariés du bâtiment pourraient en bénéficier. Par ailleurs, elle se trouve portée à 100€ sur ce même trimestre.**

Face à la nouvelle envolée du prix des carburants, le gouvernement a annoncé, le 22 septembre, renforcer l'indemnité forfaitaire "grands rouleurs" mise en place en mai dernier pour les professionnels. D'une part, il élargit le champ des personnes éligibles au-delà des seuls très modestes ; d'autre part, il double l'indemnité, qui passe à 100 € sur l'ensemble du dernier trimestre 2026 (soit 40 c€/L en moyenne).

Depuis l'origine, tous secteurs confondus, les salariés et indépendants domiciliés fiscalement en France et âgés d'au moins seize ans au 31 décembre 2024 y sont éligibles, dès lors qu'ils déclarent des revenus et parcourent en véhicule (deux à quatre roues, motorisation thermique ou hybride non rechargeable) personnel, à titre professionnel :

- soit une distance supérieure à 15 kilomètres par trajet domicile-lieu de travail (30 km aller-retour) ;
- soit un kilométrage annuel supérieur à 8 000 kilomètres.

Toutefois, jusque-là, seuls les indépendants et salariés affichant moins de 1.560 € de revenu net par part et par mois (calcul estimatif sur 12 mois) pouvaient en bénéficier, ce qui excluait le bâtiment (sauf, peut-être quelques apprentis fiscalement indépendants). Ce plafond passe à environ 2.260 €, ce qui fait entrer certains salariés du secteur dans le champ. En revanche, ce ne sera toujours pas le cas, sauf exception, pour les indépendants « classiques » (hors auto-entrepreneurs).

Pour plus d'information, notamment sur la manière de formuler la demande, se référer à [foire aux questions sur l'aide "grands rouleurs"](#) mise en place par le ministère de l'Économie.

La FFB plaide depuis plusieurs mois pour un tel élargissement. Elle s'en réjouit, même s'il reste insuffisant pour compenser le choc subi.